Ordonnance collective

TITRE :	A-1.46 Prescription de laboratoires avant d'administrer du Pamidronate « Aredia » ou de l'acide zoledronique « Zometa » ou "Aclasta" à domicile		
NUMÉRO :	OC-CSSSM-INF-72		
PROTOCOLE OU RÈGLES D'UTILISATION EN RÉFÉRENCE :		**ENTRÉE EN VIGUEUR LE :**	**RÉVISION LE:**
		2012-10-18	2014-10-01
PROFESSIONNELS AUTORISÉS :	Infirmières des soins à domicile et des soins infirmiers courants		
CLIENTÈLE VISÉE :	Client du CSSS de Memphrémagog recevant un biphosphonate de type (pamidronate ou d'acide zoledronique) aux soins infirmiers courants ou à domicile		
ACTIVITÉS RÉSERVÉES:	▪ Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique ▪ Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques selon une ordonnance		

1. INDICATIONS :

Patient devant recevoir à domicile ou aux soins infirmiers courants un biphosphonate I.V. (Pamidronate ou acide zoledronique ou Aclasta)

2. CONTRE-INDICATIONS :

Aucune

3. CONDITIONS D'INITIATION :

Détenir une ordonnance d'administrer de l'acide zoledronique ou du pamidronate ou de l'Aclasta.

4. INTENTIONS THÉRAPEUTIQUES :

Évaluer la fonction rénale du patient ainsi que différents paramètres de laboratoire qui, selon leurs résultats, pourront annuler, reporter ou maintenir l'administration de ces médicaments.

5. LIMITES/RÉFÉRENCE AU MÉDECIN

Signes de déshydratation ne pouvant être corrigés et/ou Clearance à la créatinine calculée inférieure à 30 ml/minute

6. DIRECTIVES/RÉFÉRENCE AUX OUTILS CLINIQUES

48 heures avant la date prévue d'administration de l'acide zoledronique ou du pamidronate ou de l'Aclasta, faire prélever les tests de laboratoire suivants :

Créatinine, Calcium et Calcium corrigé, phosphore et albumine

Transmettre les résultats de ces laboratoires au médecin traitant et valider avec lui si l'administration de ces médicaments peut être faite à la date prévue.

Encourager le patient à bien s'hydrater avant, durant et après le traitement

7. SOURCES :

8. PROCESSUS D'APPROBATION :

RÉDIGÉ PAR		
Armelle Apter, Ph.	Chef du département de pharmacie	
COLLABORATEURS		
Dr Robert Masse		

APPROBATION PAR	NOM	SIGNATURE	DATE
Président du CMDP	Dr Yves Arcand		**2012-10-18**
Chef du département de pharmacie	Armelle Apter, pharmacienne		2013-05-01
Directrice de la DQSI	Lise St-Pierre		13-05-01
RÉVISION PAR	**NOM**	**SIGNATURE**	**DATE**
Président du CMDP	Dr Yves Arcand		
Chef du département de pharmacie	Armelle Apter, pharmacienne		
Directrice de la DQSI	Lise St-Pierre		